

Adresse de la société populaire de la commune de Laon (Aisne) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de la commune de Laon (Aisne) qui félicite la Convention sur ses travaux et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 26 messidor an II (14 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 142;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23616_t1_0142_0000_13

Fichier pdf généré le 21/07/2021

et 21 liv. en écus trouvés dans les coffres d'une église; et enfin qu'ils ont fait parvenir à la fonderie de Pont-de-Vaux 75,000 livres de métal de cloches, 4,011 livres de cuivre, 630 livres d'étain; et au Port de la Montagne, 520 livres de cordes. Ils ajoutent qu'ils ont en magasin 38,400 liv. de fer, dont 1,081 liv. données par le citoyen Gayot, maire de Balan.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

27

La société populaire de Munster, département du Haut-Rhin, félicite la Convention nationale sur ses travaux, sur l'énergie avec laquelle elle démasque et punit les conspirateurs; applaudit au grand ordre du jour de la justice et de la vertu, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Munster, s.d.] (3)

« Sans cesse occupés du bonheur du Peuple, vous venés par votre décret sur les institutions de la langue française en ces contrées, d'augmenter nos relations avec nos frères des Départements, dont un idiome sembloit nous separer; notre société en son particulier vous en donne publiquement le témoignage de sa reconnaissance; mais elle vous dit en bons républicains, que c'est avec indignation qu'elle a appris les trames infernales ourdies contre les droits imprescriptibles de l'homme, et le bonheur de la liberté, par ceux mêmes, à qui nous avions délégués nos pouvoirs pour les défendre. Le Comité de Sureté général, pierre d'achèvement (*sic*) pour les vils intrigans les a démasqués, ces êtres rempans, qui se trainoient avec peine sur la Sainte Montagne dont ils n'auroient jamais dû approcher.

Leurs complots ne nous ont fait frissonner, que pour augmenter notre rage contre nos ennemis du dedans et du dehors. Notre Société en applaudissant au juste chatiment de leur forfait s'est écriée : nous sommes encore sauvés par nos intrepides montagnards puisque la vertu et la justice sont à l'ordre du jour : continués donc vos pénibles travaux, infatigables républicains, ne cessés de poursuivre tous nos ennemis : achevés surtout de détruire l'hydre sacerdotale, qui dans ces contrées habitées par des citoyens de cidevant religion mixte, n'a parû assoupie que pour se relever avec plus d'acharnement contre notre régénération, et par là vous assurerez à ce peuple immense de frères un gouvernement heureux et fertile qui n'existe que dans un pays libre » :

GRAF (*présid.*) [et 1 signature illisible]

28

Le citoyen Phelipeau, notaire à Vouvant, district de Fontenay-le-Peuple, département

(1) P.V., XLI, 235. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t); J. Sablier, n° 1437.

(2) P.V., XLI, 236.

(3) C 310, pl. 1211, p. 12.

sauvé, donne pour les frais de la guerre la liquidation d'une créance de 721 liv. 14 s., comprise dans l'état n° 7 des créances liquidées.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (1).

29

La société populaire de la commune de Laon, département de l'Aisne, félicite la Convention sur ses glorieux travaux, et la prie de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait achevé ses triomphes sur le crime, puni les conspirateurs et les malveillans qui ne tâchent qu'à opposer des obstacles au succès du bien public.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Laon, s.d.] (3)

« Représentans du peuple,

En abattant les têtes des conspirateurs à la solde de Pitt, vous avez deraciné tous projets contre[ré]volutionnaires, redoublé l'énergie des soldats de la liberté, et ouvert les portes de Charleroi, Mons, Ostende et Tournai.

C'est par l'exemple de vos vertus, par votre fermeté de principes, qu'une décade republicaine enfante plus de victoires, plus de prodiges de valeur qu'un siècle de tyrannie.

Encor quelques heures, et la portion de notre département trop longtemps souillée par les forfaits atroces de ces laches pigmées va se purifier au feu sacré de la liberté.

Legislateurs, maitres des tirans, achevez vos triomphes sur le crime ordonnez que la foudre nationale fasse justice, à l'aide de commissions révolutionnaires, de tous les infames qui ont cooperé à la reddition des places de Landrecy, Quesnoy, Valenciennes et Condé.

Supprimez aussi de la liste des communes cette cité traîtresse, dite Le Cateau dont les habitans contrerevolutionnaires (*sic*) ont eu l'infamie de faire fusiller (?) leurs frères qui venaient les débarrasser de la horde des tirans.

Appesantissez de plus en plus le poids de la force nationale sur cette isle, repaire d'assassins; en écrasant ces despotes coalisés, en y établissant les droits du peuple, vous donnerez la liberté aux mers et la paix au monde ».

H. DELLEFOY (*présid.*), C. CAIGNART.

30

L'agent national près le district de Vire, département du Calvados, annonce qu'un bien d'émigré, expertisé 13,980 livres, a été vendu 50,000 liv.; ce qui est ainsi dire le quadruple de l'estimation (4).

(1) P.V., XLI, 236. Bⁱⁿ, 2 therm. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLI, 236.

(3) C 310, pl. 1211, p. 13.

(4) P.V., XLI, 236. Bⁱⁿ, 1^{er} therm. (2^e suppl^t).